



Recommandations salariales 2024

Pour les assistantes et assistants en m decine v t rinaire AMV (salaire minimal)

La SVS propose deux auxiliaires pour la fixation du salaire : d'abord, la conf rence des pr sidents recommande en fin d'ann e les fourchettes de salaires pour les assistantes et assistants en m decine v t rinaire AMV. Ensuite, des facteurs d terminant le salaire sont consign s dans une liste. Ils doivent aider les employeuses et employeurs, ainsi que les employ (e)s,   d finir les salaires   l'appui de divers crit res.

Recommandations salariales

Les salaires annuels recommand s correspondent   un temps de travail de **43 heures** par semaine, calcul  en moyenne annuelle, et un cr dit de vacances de **5 semaines** par an. Il s'agit de salaires annuels bruts minimaux. Est consid r e comme ann e professionnelle imputable   part enti re toute activit  v t rinaire en tant qu'assistant(e) en m decine v t rinaire AMV avec un taux d'occupation d'au moins 80 % durant une ann e. Si le taux d'engagement est inf rieur, la dur e de l'ann e professionnelle imputable est r duite proportionnellement (exemple : taux d'engagement de 50 % = demi-ann e professionnelle imputable).

Le salaire annuel d'un/e AMV se monte   la somme de :

Recommandations salariales 2024 pour AMV					
1. Ann�e	2. Ann�e		3. Ann�e	4. Ann�e	5. Ann�e
56'490.00	58'326.00	de	60'162.00 (2.0)*	61'064.00	61'980.00
(2.0)*	(2.0)*	�	61'967.00	62'896.00	63'839.00

Tous les montants en francs suisses.

*Hausse par rapport   l'ann e pr c dente

La SVS recommande de v rifier les salaires tous les ans et de les fixer dans la fourchette actuelle.   titre d'exemple, celui qui, en 2024, entre dans la troisi me ann e professionnelle, devrait b n ficier d'un salaire d'au moins CHF 60'162.00. La fixation du salaire doit tenir compte de mani re ad quate du rench rissement, des ann es de service et du nombre total de points de formation (PF AMV) obtenus. Lors de la fixation du salaire annuel brut, il convient en outre de tenir compte des diff rences r gionales en mati re de co t de la vie, de charge fiscale et de revenus. Les crit res consign s   la page suivante fournissent aussi diverses indications.

Facteurs déterminant le salaire

Contexte

- Lieu de travail: ville/campagne, situation économique dans la région
- Cadre concurrentiel: positionnement de l'employeur
- Opportunités: nombre de postes dans l'entourage

Caractéristiques de qualification personnelles

- Age
- Formation: qualifications supplémentaires pertinentes (p. ex. FVH), compétences particulières, qualification certificats de travail, références
- Expérience professionnelle pertinente (degrés d'occupation jusqu'ici)
- Engagement personnel potentiel au sein de l'entreprise: engagement, intérêt, savoir-faire, connaissances, structure de l'équipe

Conditions-cadres, prestations accessoires

- Heures de travail hebdomadaires
- Modèle de temps de travail
- Nombre de jours de vacances
- Allocations pour enfants et familiales
- Réglementation de la caisse de pension
- Règles et contributions en matière de formation continue
- Règles sur les heures supplémentaires
- Règles sur les heures de garde (piquet)
- Nombre d'engagements par roulement
- Frais

Facteurs déterminant le salaire

Fringe Benefits

- Usage privé: téléphone, voiture, infrastructure
- Place de stationnement
- Congé parental
- Cantine du personnel
- Café gratuit
- Allocation de mariage
- Cadeau d'anniversaire

Entreprise

- Quelle valeur l'embauche crée-t-elle pour l'entreprise?
- Comment l'entreprise finance-t-elle la personne? Quel salaire est payable à court / moyen / long terme (liquidités)?
- Quelle est la taille de l'entreprise?
- Est-il attrayant d'y travailler (dans le parcours de vie)?
- Quelles perspectives s'offrent-elles au travailleur (d'ici 3 à 5 ans)?
- Une participation à l'entreprise est-elle possible à moyen terme?
- Quelle est la structure salariale actuelle de l'entreprise?

Exigences et rôle

- Niveau d'exigences: complexité et cadence des cas, Intensité
- Position au sein de l'entreprise: responsabilité de conduite, de formation ou en termes de budget.
- Caractéristiques spécifiques du travailleur / de la travailleuse?

Etat: le 23.11.2023